

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 13 (1933)
Heft: 2

Buchbesprechung: Livres à lire ou à consulter

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Livres à lire ou à consulter

L'Emission des billets de banque et le privilège de la Banque Nationale Suisse, par Edmond BORDIER, Dr. en droit. Librairie Georg et Cie, Genève, 1932. Préface de Mr. Bachmann, Président de la Direction générale de la Banque Nationale Suisse.

Dans la thèse qu'il vient de présenter à la Faculté de droit de l'Université de Genève, l'auteur ne s'est pas borné à rédiger une étude historique et systématique de l'émission des billets de banque en Suisse, mais, partant des faits, il a cherché à préciser dans le cadre de la législation fédérale les notions d'argent, de succédané de l'argent, de monnaie métallique et de monnaie de papier, de cours officiel et de cours forcé. Examinant les droits respectifs de la Confédération et de la Banque Nationale, dans le domaine de l'émission du papier-monnaie, l'auteur montre que la législation actuelle laisse libre cours à de nombreuses interprétations juridiques aux fins de savoir si le privilège de l'émission appartient encore exclusivement à la Confédération ou s'il est du ressort de la Banque Nationale. Le dernier chapitre de cet ouvrage fort intéressant est consacré à l'activité et au fonctionnement de la Banque Centrale Suisse d'émission.

Sainte-Croix et ses Industries. — Notice historique publiée sous les auspices de la Société Industrielle et Commerciale de Sainte-Croix, par M. Robert JACCARD. Préface de M. le Conseiller d'Etat F. PORCHET.

En parlant de Sainte-Croix on pense immédiatement aux phonographes de grande réputation, fabriqués dans cette région ; mais on est loin de supposer que depuis le milieu du XVIII^e siècle cette agglomération a subi un développement industriel considérable. La dentelle y fut faite par des mains expertes à une époque où la machine n'existe pas encore. Des gisements de fer sur le plateau des Granges donnèrent lieu, jadis, à une vaste industrie qui fut peu à peu supplantée par l'Horlogerie et cette dernière à son tour fut remplacée par celle des Boîtes à Musique, connue dans le monde entier.

L'histoire de Sainte-Croix dénote chez les habitants de cette région une remarquable faculté d'adaptation ;

l'industrie a joué un rôle considérable dans le développement du petit village de jadis, pauvre et retiré, devenu aujourd'hui un centre industriel de premier ordre.

C'est ce que M. R. Jaccard, enfant du pays, a magistralement exposé. Son ouvrage est mis en vente à la librairie Centrale de Sainte-Croix.

Convention Internationale pour le transport des marchandises par Chemins de fer de 1924 et les modifications à y apporter, par Ch. Ackermann, Expert-Conseil en Transports, Editeur J.-H. Jeheber, S. A., 6, rue du Vieux-Collège, Genève.

L'auteur expose les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la convention internationale dans l'intérêt des usagers et des Compagnies. Il estime que si la convention n'est pas modifiée dans un sens plus équitable pour le public, les Chemins de fer perdront tout leur trafic au bénéfice des transports routiers par camions-automobiles, des avions et des canaux.

L'Annuaire 1932-33 du Comité des Forges de France

L'annuaire 1932-1933 du Comité des Forges de France, volume de 1.142 pages, contient la liste de tous les adhérents du Comité des Forges, c'est-à-dire les établissements métallurgiques de la France entière, avec des renseignements sur chacun d'eux et l'indication de la nature de leurs produits.

Il contient, en outre, pour faciliter les recherches, un répertoire des établissements par région et par nature de produits fabriqués.

On trouve également dans cet annuaire des renseignements sur l'Union des Industries métallurgiques et minières, de la Construction mécanique, électrique et métallique et des industries qui s'y rattachent, sur les diverses institutions de prévoyance créées sous le patronage de l'Union des industries métallurgiques et minières et du Comité des Forges de France, sur l'Office technique pour l'utilisation de l'acier et sur le Comité d'études minières pour la France d'outre-mer.

Il contient enfin un répertoire technique des fournisseurs de la métallurgie et des constructions métalliques et mécaniques.

**SOCIÉTÉ ANONYME
M. NAEF & C^{ie}**
ANCIENNEMENT CHUIT, NAEF ET C^{ie}
GENÈVE
PARFUMS ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES
Représentant à Paris
M. CHEVRON, 11, rue Vézelay (8^e)
TÉLÉPHONE : Laborde 15-28

Tél. : Colbert 88-10, 88-11 Télég. : Gérico
TRANSPORTS INTERNATIONAUX
Joseph GEHRIG & C^o
Société à responsabilité limitée au capital de Fr. 450.000
30, rue de la REPUBLIQUE **MARSEILLE**
Transit-Service de Groupage sur la Suisse
Correspondants à BALE, ZURICH, GENEVE,
PARIS, LYON, STRASBOURG
GÉRANTS : **Tr. Funfschilling**
F. Lachaud